

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	18

Date de la convocation
20/06/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Finances : Mise en place de nouveaux tarifs applicables aux caveaux nouvellement créés

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, maire.

Étaient présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, M. FABREGUES Daniel, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGRUIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. MARÉCHAL Cyril, M. MOREL Christian (arrivée à 18h33), M. PELLETIER Charles-Emmanuel, Mme RAHON-SIMON Delphine (arrivée à 18h37), M. RIGAL Philippe (arrivée à 18h34), Mme SAUVONNET Nadine, Mme SEGARD Violette, M. VUILLEMIN Benoit

Étaient excusés donnant pouvoir :

M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
Mme BELLEVILLE Marion donnant pouvoir à Mme BAUD GABLE Marlène

Étaient absents :

M. GAULARD Claude, M. MALIVERNAY Jean-Baptiste, M. NICOLAS Franck, Mme PRAOM Margaux,

M. MARÉCHAL Cyril a été désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2223-1 et suivants relatifs à la gestion des cimetières ;

VU le règlement du cimetière en vigueur ;

VU la délibération du 4 juin 2019 fixant les tarifs actuels des concessions et des caveaux ;

VU la délibération n°2025 03 20 du 25 mars 2025 ;

Considérant la création récente de nouveaux caveaux au sein du cimetière communal ;

Considérant la nécessité de mettre en place une grille tarifaire spécifique pour ces nouveaux aménagements ;

Considérant la volonté de maintenir inchangés les tarifs des caveaux déjà existants et des concessions antérieurement établies ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPLIQUER** les nouveaux tarifs, à compter du 01 juillet 2025 les tarifs suivants s'appliqueront uniquement aux caveaux nouvellement créés dans le cimetière communal.
 - Caveau simple (2 places) : 2160 € TTC
- **DE VALIDER QUE** les tarifs fixés par la délibération du 4 juin 2019 restent en vigueur pour les caveaux existants à la date de la présente délibération, les concessions en cours.
- Aucune modification rétroactive ne sera appliquée aux contrats ou concessions en cours.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 25 juin 2025

M. le Maire de Saône,

Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON
DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État